

# Dernière Heure

## Around du vote de la R. P. des Inscrits

**Les votes de nos députés**  
Paris, 11 juillet. — L'Officiel ne publie que le projet de loi portant sur l'ensemble des votes de nos députés. Les autres ont été condamnés à sept et à quinze jours de prison. Le Havre, 11 juillet. — La situation restait stationnaire. Les journaux continuent à travailler mais les inscrits sont décidés à soutenir la lutte. Les troupes seront retirées demain.

**La Chambre belge**  
Bruxelles, 11 juillet. — La séance de la Chambre d'hier soir a été très brève. M. De Weert, député d'Anvers, a chargé deux de ses amis, d'aller demander des explications à M. Heffling, député catholique qui, lors de la manifestation catholique de dimanche dernier, avait tenu les propos injurieux à l'égard des socialistes et avait insulté M. De Weert, le soir, sur un balcon de la gare.

**Vol d'un pli chargé**  
Paris, 11 juillet. — Un pli chargé contenant des lettres de femmes qui se trouvait dans un sac de voyage a été volé à la poste de la gare de Paris.

**La décomposition du scrutin**  
Les 217 voix qui, à la Chambre, se sont prononcées contre la loi sur la réforme électorale, se décomposent comme suit :  
Un membre de la droite :  
1. M. de Broqueville.  
2. M. de Broqueville.  
3. M. de Broqueville.  
4. M. de Broqueville.  
5. M. de Broqueville.  
6. M. de Broqueville.  
7. M. de Broqueville.  
8. M. de Broqueville.  
9. M. de Broqueville.  
10. M. de Broqueville.  
11. M. de Broqueville.  
12. M. de Broqueville.  
13. M. de Broqueville.  
14. M. de Broqueville.  
15. M. de Broqueville.  
16. M. de Broqueville.  
17. M. de Broqueville.  
18. M. de Broqueville.  
19. M. de Broqueville.  
20. M. de Broqueville.  
21. M. de Broqueville.  
22. M. de Broqueville.  
23. M. de Broqueville.  
24. M. de Broqueville.  
25. M. de Broqueville.  
26. M. de Broqueville.  
27. M. de Broqueville.  
28. M. de Broqueville.  
29. M. de Broqueville.  
30. M. de Broqueville.  
31. M. de Broqueville.  
32. M. de Broqueville.  
33. M. de Broqueville.  
34. M. de Broqueville.  
35. M. de Broqueville.  
36. M. de Broqueville.  
37. M. de Broqueville.  
38. M. de Broqueville.  
39. M. de Broqueville.  
40. M. de Broqueville.  
41. M. de Broqueville.  
42. M. de Broqueville.  
43. M. de Broqueville.  
44. M. de Broqueville.  
45. M. de Broqueville.  
46. M. de Broqueville.  
47. M. de Broqueville.  
48. M. de Broqueville.  
49. M. de Broqueville.  
50. M. de Broqueville.  
51. M. de Broqueville.  
52. M. de Broqueville.  
53. M. de Broqueville.  
54. M. de Broqueville.  
55. M. de Broqueville.  
56. M. de Broqueville.  
57. M. de Broqueville.  
58. M. de Broqueville.  
59. M. de Broqueville.  
60. M. de Broqueville.  
61. M. de Broqueville.  
62. M. de Broqueville.  
63. M. de Broqueville.  
64. M. de Broqueville.  
65. M. de Broqueville.  
66. M. de Broqueville.  
67. M. de Broqueville.  
68. M. de Broqueville.  
69. M. de Broqueville.  
70. M. de Broqueville.  
71. M. de Broqueville.  
72. M. de Broqueville.  
73. M. de Broqueville.  
74. M. de Broqueville.  
75. M. de Broqueville.  
76. M. de Broqueville.  
77. M. de Broqueville.  
78. M. de Broqueville.  
79. M. de Broqueville.  
80. M. de Broqueville.  
81. M. de Broqueville.  
82. M. de Broqueville.  
83. M. de Broqueville.  
84. M. de Broqueville.  
85. M. de Broqueville.  
86. M. de Broqueville.  
87. M. de Broqueville.  
88. M. de Broqueville.  
89. M. de Broqueville.  
90. M. de Broqueville.  
91. M. de Broqueville.  
92. M. de Broqueville.  
93. M. de Broqueville.  
94. M. de Broqueville.  
95. M. de Broqueville.  
96. M. de Broqueville.  
97. M. de Broqueville.  
98. M. de Broqueville.  
99. M. de Broqueville.  
100. M. de Broqueville.  
101. M. de Broqueville.  
102. M. de Broqueville.  
103. M. de Broqueville.  
104. M. de Broqueville.  
105. M. de Broqueville.  
106. M. de Broqueville.  
107. M. de Broqueville.  
108. M. de Broqueville.  
109. M. de Broqueville.  
110. M. de Broqueville.  
111. M. de Broqueville.  
112. M. de Broqueville.  
113. M. de Broqueville.  
114. M. de Broqueville.  
115. M. de Broqueville.  
116. M. de Broqueville.  
117. M. de Broqueville.  
118. M. de Broqueville.  
119. M. de Broqueville.  
120. M. de Broqueville.  
121. M. de Broqueville.  
122. M. de Broqueville.  
123. M. de Broqueville.  
124. M. de Broqueville.  
125. M. de Broqueville.  
126. M. de Broqueville.  
127. M. de Broqueville.  
128. M. de Broqueville.  
129. M. de Broqueville.  
130. M. de Broqueville.  
131. M. de Broqueville.  
132. M. de Broqueville.  
133. M. de Broqueville.  
134. M. de Broqueville.  
135. M. de Broqueville.  
136. M. de Broqueville.  
137. M. de Broqueville.  
138. M. de Broqueville.  
139. M. de Broqueville.  
140. M. de Broqueville.  
141. M. de Broqueville.  
142. M. de Broqueville.  
143. M. de Broqueville.  
144. M. de Broqueville.  
145. M. de Broqueville.  
146. M. de Broqueville.  
147. M. de Broqueville.  
148. M. de Broqueville.  
149. M. de Broqueville.  
150. M. de Broqueville.  
151. M. de Broqueville.  
152. M. de Broqueville.  
153. M. de Broqueville.  
154. M. de Broqueville.  
155. M. de Broqueville.  
156. M. de Broqueville.  
157. M. de Broqueville.  
158. M. de Broqueville.  
159. M. de Broqueville.  
160. M. de Broqueville.  
161. M. de Broqueville.  
162. M. de Broqueville.  
163. M. de Broqueville.  
164. M. de Broqueville.  
165. M. de Broqueville.  
166. M. de Broqueville.  
167. M. de Broqueville.  
168. M. de Broqueville.  
169. M. de Broqueville.  
170. M. de Broqueville.  
171. M. de Broqueville.  
172. M. de Broqueville.  
173. M. de Broqueville.  
174. M. de Broqueville.  
175. M. de Broqueville.  
176. M. de Broqueville.  
177. M. de Broqueville.  
178. M. de Broqueville.  
179. M. de Broqueville.  
180. M. de Broqueville.  
181. M. de Broqueville.  
182. M. de Broqueville.  
183. M. de Broqueville.  
184. M. de Broqueville.  
185. M. de Broqueville.  
186. M. de Broqueville.  
187. M. de Broqueville.  
188. M. de Broqueville.  
189. M. de Broqueville.  
190. M. de Broqueville.  
191. M. de Broqueville.  
192. M. de Broqueville.  
193. M. de Broqueville.  
194. M. de Broqueville.  
195. M. de Broqueville.  
196. M. de Broqueville.  
197. M. de Broqueville.  
198. M. de Broqueville.  
199. M. de Broqueville.  
200. M. de Broqueville.  
201. M. de Broqueville.  
202. M. de Broqueville.  
203. M. de Broqueville.  
204. M. de Broqueville.  
205. M. de Broqueville.  
206. M. de Broqueville.  
207. M. de Broqueville.  
208. M. de Broqueville.  
209. M. de Broqueville.  
210. M. de Broqueville.  
211. M. de Broqueville.  
212. M. de Broqueville.  
213. M. de Broqueville.  
214. M. de Broqueville.  
215. M. de Broqueville.  
216. M. de Broqueville.  
217. M. de Broqueville.

**La lutte contre la R. P.**  
Paris, 11 juillet. — La Chambre a voté la loi sur la réforme électorale par 217 voix contre 101. Les députés socialistes ont voté contre la loi. Les députés radicaux ont voté pour la loi. Les députés libéraux ont voté pour la loi. Les députés catholiques ont voté pour la loi. Les députés socialistes ont voté contre la loi. Les députés radicaux ont voté pour la loi. Les députés libéraux ont voté pour la loi. Les députés catholiques ont voté pour la loi.

**La Catastrophe minière du Yorkshire**  
ON DEMANDE A RECHERCHER LES CAUSES DE LA CATASTROPHE D'UNE NOUVELLE EXPLOSION  
Londres, 11 juillet. — Six semaines après la catastrophe minière du Yorkshire, on a décidé de rechercher les causes de la catastrophe. On a décidé de rechercher les causes de la catastrophe. On a décidé de rechercher les causes de la catastrophe.

**Les grèves de Londres**  
Londres, 11 juillet. — La situation aux docks cause une certaine inquiétude. La plupart des grèves ont été amenées à Londres n'ont plus quitter les docks, car les grévistes se montrent depuis deux jours très agités. Les jeunes sont armés et déclarent qu'ils se servent de leurs revolvers s'ils étaient attaqués. Des troupes ont été envoyées aux docks et la police a reçu des renforts. Deux jeunes ont été dangereusement blessés aujourd'hui dans une bagarre. L'administration du port de Londres dans un long communiqué publié ce soir explique que les patrons sont disposés à entamer des négociations avec les syndicats. On a décidé de rechercher les causes de la catastrophe. On a décidé de rechercher les causes de la catastrophe.

**Dans les couloirs du Sénat**  
Paris, 11 juillet. — Une assez vive discussion, très courtoise d'ailleurs, s'est produite dans les couloirs du Sénat entre MM. Poincaré et Ponsard. Le président du Conseil reprocha très amicalement au député du Jura et à ses amis de la Chambre de n'avoir jamais apporté une proposition ferme. Il est allé à la Chambre de la Chambre de n'avoir jamais apporté une proposition ferme. Il est allé à la Chambre de la Chambre de n'avoir jamais apporté une proposition ferme.

**Double suicide mystérieux**  
Paris, 11 juillet. — En l'absence de ses parents, domiciliés rue du Mail, 27, à Paris, une jeune fille de 25 ans, Mlle Cécile Dupart, s'était rendue chez des amis de sa famille, M. et Mme Marchal, qui tiennent un magasin de marbrerie, voie de Bercy, à Paris. A la suite de circonstances qui n'ont pas encore été déterminées, la jeune fille eut une crise de désespoir, ce matin vers trois heures. Saisissant un fusil de chasse, elle se tira un coup dans la tête et tomba, raide morte. M. Henri Marchal, âgé de cinquante-huit ans, accourut au bruit de la détonation. Ayant constaté que Mlle Cécile Dupart ne donnait plus signe de vie, il se fit sauter la cervelle en se logeant une balle de revolver dans la tempe droite. M. Fresnel, commissaire de police de Gentilly fut avisé aussitôt. Il vint procéder aux constatations légales et commença son enquête. C'est ainsi qu'il apprit que la jeune Cécile était la maîtresse de M. Marchal.

**Le Bey de Tunis en France**  
Toulon, 11 juillet. — Le bey de Tunis est arrivé à deux heures et demie à Toulon, à bord du croiseur cuirassé « Victor-Hugo ». Il a été salué par l'escadre et par des salves de coups de canon de toutes les batteries de la côte. Le bey, accompagné de ses deux fils, les princes Moufey bey et El Hachem bey, se rendit au palais de la ville. Il fut reçu par le préfet de Toulon, M. de Launay, et par le commandant de la garnison, le général de Launay. Le bey de Tunis est resté à Toulon jusqu'à demain, où il se rendra à Marseille.

**Les amants qui tuent**  
Paris, 11 juillet. — Un employé de commerce, Paul Vermeire, quarante-deux ans, demeurant au numéro 64 de la rue Vieille-du-Temple, se présentait à sept heures ce matin au commissariat de police du quartier Galvani et déclarait aux agents qu'il se constituait prisonnier, parce qu'il venait de tuer son amie, Mlle Marie Bornant, âgée de trente-sept ans, qui habitait avec lui. M. Péchard, commissaire de police, se rendit aussitôt à l'adresse indiquée et trouva dans une mare de sang le cadavre de la malheureuse. Au cours d'une crise de jalousie, Paul Vermeire s'était jeté sur elle et d'un coup de couteau porté au-dessous de l'oreille gauche lui avait tranché l'artère carotide. La mort avait été instantanée. Le cadavre de Marie Bornant a été envoyé à la Morgue. Son meurtrier a été écroué.

**L'affaire Rousset**  
Paris, 11 juillet. — La Cour de cassation a déclaré irrecevables les pourvois formés par le colonel Emile Rousset et le commandant de Gouvernement contre l'ordonnance du commissaire rapporteur, renvoyant Rousset devant le Conseil de guerre de Constantine, sous l'inculpation de meurtre.

**AUX TRAMWAYS**  
Les employés des tramways ont été convoqués pour ce soir vendredi, à onze heures, à une réunion dont l'ordre du jour était : Réponse de la Compagnie aux revendications du personnel.

**LA REUNION D'HIER SOIR**  
Les dockers ont tenu hier soir leur séance ordinaire mais rien de sensationnel a filtré de cette assemblée à laquelle ils assistaient en foule.

Cependant nous pouvons affirmer que les mêmes décisions que mercredi ont été prises, le chômage va continuer.

Le citoyen Gérard Nackerat, qui la presse avait présumé l'intention de combattre le mouvement gréviste, a protesté hier soir avec une grande énergie.

Ainsi donc pour résumer, la situation reste semblable car la reprise du travail au Havre ne serait que momentané.

La reprise au Havre n'est due qu'à la tactique d'un jeune secrétaire du syndicat qui, par un courtage des grévistes, aurait sous son bonnet de faire retravailler les grévistes. Il nous a été déclaré d'ailleurs que si les dockers s'étaient remis à l'œuvre, une grande partie de leurs salaires venait grossir la caisse des inscrits.

Le port continue à être occupé militairement.

## LES STATUTS DE FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX

**INCERTITUDES ET VARIATIONS. — LES REVENDES DE LA VALÉNCIENNES ET LA LIBERTÉ SYNDICALE.**

La question du statut des fonctionnaires en général reste, on le sait, toujours posée. Mais les municipalités ont entendu un grand nombre de projets, amoncelés en discussion des préliminaires du statut : les gouvernements ont apporté chacun leur système, se disputant de donner la part de liberté la plus grande.

Mais les municipalités ont entendu un grand nombre de projets, amoncelés en discussion des préliminaires du statut : les gouvernements ont apporté chacun leur système, se disputant de donner la part de liberté la plus grande.

Dans plusieurs villes, dans l'attente de ces statuts, on a vu des employés d'Etat ou des communes, on a vu un peu hâtivement et sans pression tenace de l'opinion en des conditions intéressées, donner aux différents services municipaux une constitution provisoire.

Cela peut être un progrès, à condition que les bénéficiaires aient été appelés à en contrôler et que ce soit d'un commun accord qu'on ait pris telle ou telle réglementation, basée sur les garanties d'équité de mérite, remplaçant l'arbitraire, le fait du prince.

En un mot : puisque pour la plupart des agents communaux, la loi de 1884, qui nous a donné un pouvoir sans aucun contrôle.

Les divers statuts municipaux, dans le plus grand nombre des cas, à cause du défaut de cette entente préalable, présentent des incertitudes, des variations étranges, si bien qu'il est difficile de déterminer même le densité de population, de mêmes besoins, les employés de même catégorie jouissent d'un traitement différent.

Le statut de la ville de Valenciennes est, à ce point de vue, caractéristique. Depuis sa promulgation, il a subi de nombreuses critiques, et il a dû être l'objet de remaniements incessants de réajustements qui l'ont insuffisamment rectifié.

**Préposés et receveurs d'octroi**  
Out, certes, il faudra encore bien des retouches, bien des aménagements, pour faire de cette réglementation mal venue un régime moins déformé et normalement constitué.

Aujourd'hui, et ce n'est pas fini, c'est le personnel d'octroi, qui présente par la voix de son Association professionnelle, les revendications de ses « petits fonctionnaires ».

Soumis au maire, ou cahier de doléances fut rappelé à celui-ci par le citoyen Durie. La municipalité étudiera.

Voici les dispositions essentielles contenues dans la lettre des employés du 12 juin 1912 :  
**TRAITEMENT DES PRÉPOSÉS.**  
Le traitement de début actuel est de 1.400 fr., avec avancement de 50 francs tous les quatre ans.

Le maximum est de 1.750 francs à vingt-six ans sans distinction de bureaux ;  
1.600 francs de service, il y a des préposés qui n'ont que 1.500 francs, ce qui représente avec la retenue de retraite, 118 fr. 75 par mois.

L'Association fait les propositions suivantes :  
Pour la 4e classe, 1.500 francs pendant 3 ans ;  
Pour la 3e, 1.600 francs pendant 3 ans ;  
Pour la 2e classe, 1.700 francs pendant 3 ans ;  
Pour la 1re classe, 1.900 francs pendant 3 ans ;  
5e classe, 1.900 francs jusqu'à la retraite.

Cette dernière est une classe exceptionnelle, pour ceux qui ne pourront pas atteindre le grade de receveur.

Dans la plupart des villes du Nord, on atteint le maximum à quinze ans de service, et la vie n'est pas plus chère qu'à Valenciennes.

C'est le moment où on a généralement des enfants encore en bas-âge, ou les difficultés sont plus grandes d'équilibrer son budget familial.

**RECEVEURS.** — Ceux-ci, lors de l'établissement du statut n'ont pas d'avancement, mais ils ont des avantages de logement. La question, depuis quatre ans, est demeurée en suspens.

Le traitement de début est de 1.500 francs, le maximum de 2.050 francs. Mais l'avancement a lieu par bureau, de sorte que, faute de place, il y en a qui ne peuvent pas arriver au maximum.

Certains ont de dix à quinze ans de service, ont des appointements inférieurs aux préposés de 1re ou de 2e classe.

Voici, en regard, les propositions des employés :  
Traitements sans distinctions de bureaux :  
5e classe, 1.900 francs pendant trois ans ;  
4e, 2.000 fr. ;  
3e, 2.100 fr. ;  
2e, 2.200 fr. ;  
1re, 2.300 fr.

Chaque préposé nommé receveur passerait aux appointements de la classe correspondante à ses années de services.

Ainsi, tous les receveurs auraient le maximum à 26 ans de service.

**REPOS HEBDOMADAIRE ET LES DIX HEURES.** — Les employés demandent, selon les termes du vote adopté par le Conseil général le repos hebdomadaire par roulement.

Cette réforme n'entraînerait pas une grande augmentation de personnel. L'A. demande également que l'avancement ait lieu à l'ancienneté, pour tous les préposés ayant les aptitudes nécessaires à l'emploi de receveur.

**La liberté d'association**  
L'Association professionnelle des Employés d'octroi a été constituée avec autorisation préfectorale le 16 janvier 1909.

Pour cela, il devait prendre au Blanc-Sean le train de 8 heures 21 qui part de Roubaix à 6 heures 16 et arrive à Roubaix à 7 heures 24.

A 6 heures 10 M. Verhaeghe se trouvait déjà à la barrière du Blanc-Sean. Accouru à cette barrière, du côté de Tourcoing, il attendait sa fille Jenny, âgée de 25 ans, qui devait l'accompagner à Mooreste. Celle dernière, mariée et demeurant à Croix, rue des Villes, venait de la direction de Roubaix et devait, par conséquent, traverser les voies pour rejoindre son père.

Du côté de la barrière où elle se trouvait se situait l'estomien dans lequel on délivre les billets de chemin de fer. Coïncidence fâcheuse, au moment où elle allait entrer dans cet estomien pour prendre son billet, un train de marchandises venant de Tourcoing arrivait au vu de la station. La fille de Verhaeghe crut que c'était le train qui elle devait prendre, elle se précipita vers la barrière. Le hasard voulut qu'elle rencontre une femme qui lui cria : « Dépêchez-vous, il est plus que temps ! » Alors, perdant tout sang-froid, elle traversa les voies en courant, sans même regarder si elle allait tomber sur un rail qui arrivait. Par malheur, elle brisa contre un rail et tomba au travers de la voie ferrée, à quelques mètres de la locomotive.

**UNE SCÈNE ÉMOUVANTE**  
Avec un courage dont il convient de se féliciter hautement et, au risque de sa vie, le garde-barrière, M. Alfred Vermaun, 21 ans, saisit la femme par les épaules et l'entraîna à lui. Il eut à peine le temps de se reposer en attendant que déjà le lourd convoi passait.

Mais ce mariage avait eu un légal et le père Verhaeghe, qui habitait à Croix, craignant de voir sa fille brisée, se précipita sur elle et l'entraîna à lui. Il eut à peine le temps de se reposer en attendant que déjà le lourd convoi passait.

Mais ce mariage avait eu un légal et le père Verhaeghe, qui habitait à Croix, craignant de voir sa fille brisée, se précipita sur elle et l'entraîna à lui. Il eut à peine le temps de se reposer en attendant que déjà le lourd convoi passait.

Mais ce mariage avait eu un légal et le père Verhaeghe, qui habitait à Croix, craignant de voir sa fille brisée, se précipita sur elle et l'entraîna à lui. Il eut à peine le temps de se reposer en attendant que déjà le lourd convoi passait.

Mais ce mariage avait eu un légal et le père Verhaeghe, qui habitait à Croix, craignant de voir sa fille brisée, se précipita sur elle et l'entraîna à lui. Il eut à peine le temps de se reposer en attendant que déjà le lourd convoi passait.

Mais ce mariage avait eu un légal et le père Verhaeghe, qui habitait à Croix, craignant de voir sa fille brisée, se précipita sur elle et l'entraîna à lui. Il eut à peine le temps de se reposer en attendant que déjà le lourd convoi passait.

Mais ce mariage avait eu un légal et le père Verhaeghe, qui habitait à Croix, craignant de voir sa fille brisée, se précipita sur elle et l'entraîna à lui. Il eut à peine le temps de se reposer en attendant que déjà le lourd convoi passait.

Mais ce mariage avait eu un légal et le père Verhaeghe, qui habitait à Croix, craignant de voir sa fille brisée, se précipita sur elle et l'entraîna à lui. Il eut à peine le temps de se reposer en attendant que déjà le lourd convoi passait.

Mais ce mariage avait eu un légal et le père Verhaeghe, qui habitait à Croix, craignant de voir sa fille brisée, se précipita sur elle et l'entraîna à lui. Il eut à peine le temps de se reposer en attendant que déjà le lourd convoi passait.

Mais ce mariage avait eu un légal et le père Verhaeghe, qui habitait à Croix, craignant de voir sa fille brisée, se précipita sur elle et l'entraîna à lui. Il eut à peine le temps de se reposer en attendant que déjà le lourd convoi passait.

Mais ce mariage avait eu un légal et le père Verhaeghe, qui habitait à Croix, craignant de voir sa fille brisée, se précipita sur elle et l'entraîna à lui. Il eut à peine le temps de se reposer en attendant que déjà le lourd convoi passait.

Mais ce mariage avait eu un légal et le père Verhaeghe, qui habitait à Croix, craignant de voir sa fille brisée, se précipita sur elle et l'entraîna à lui. Il eut à peine le temps de se reposer en attendant que déjà le lourd convoi passait.

Mais ce mariage avait eu un légal et le père Verhaeghe, qui habitait à Croix, craignant de voir sa fille brisée, se précipita sur elle et l'entraîna à lui. Il eut à peine le temps de se reposer en attendant que déjà le lourd convoi passait.

Mais ce mariage avait eu un légal et le père Verhaeghe, qui habitait à Croix, craignant de voir sa fille brisée, se précipita sur elle et l'entraîna à lui. Il eut à peine le temps de se reposer en attendant que déjà le lourd convoi passait.

Mais ce mariage avait eu un légal et le père Verhaeghe, qui habitait à Croix, craignant de voir sa fille brisée, se précipita sur elle et l'entraîna à lui. Il eut à peine le temps de se reposer en attendant que déjà le lourd convoi passait.

Mais ce mariage avait eu un légal et le père Verhaeghe, qui habitait à Croix, craignant de voir sa fille brisée, se précipita sur elle et l'entraîna à lui. Il eut à peine le temps de se reposer en attendant que déjà le lourd convoi passait.

Mais ce mariage avait eu un légal et le père Verhaeghe, qui habitait à Croix, craignant de voir sa fille brisée, se précipita sur elle et l'entraîna à lui. Il eut à peine le temps de se reposer en attendant que déjà le lourd convoi passait.

Mais ce mariage avait eu un légal et le père Verhaeghe, qui habitait à Croix, craignant de voir sa fille brisée, se précipita sur elle et l'entraîna à lui. Il eut à peine le temps de se reposer en attendant que déjà le lourd convoi passait.

Mais ce mariage avait eu un légal et le père Verhaeghe, qui habitait à Croix, craignant de voir sa fille brisée, se précipita sur elle et l'entraîna à lui. Il eut à peine le temps de se reposer en attendant que déjà le lourd convoi passait.

Mais ce mariage avait eu un légal et le père Verhaeghe, qui habitait à Croix, craignant de voir sa fille brisée, se précipita sur elle et l'entraîna à lui. Il eut à peine le temps de se reposer en attendant que déjà le lourd convoi passait.

Mais ce mariage avait eu un légal et le père Verhaeghe, qui habitait à Croix, craignant de voir sa fille brisée, se précipita sur elle et l'entraîna à lui. Il eut à peine le temps de se reposer en attendant que déjà le lourd convoi passait.

Mais ce mariage avait eu un légal et le père Verhaeghe, qui habitait à Croix, craignant de voir sa fille brisée, se précipita sur elle et l'entraîna à lui. Il eut à peine le temps de se reposer en attendant que déjà le lourd convoi passait.

Mais ce mariage avait eu un légal et le père Verhaeghe, qui habitait à Croix, craignant de voir sa fille brisée, se précipita sur elle et l'entraîna à lui. Il eut à peine le temps de se reposer en attendant que déjà le lourd convoi passait.

Mais ce mariage avait eu un légal et le père Verhaeghe, qui habitait à Croix, craignant de voir sa fille brisée, se précipita sur elle et l'entraîna à lui. Il eut à peine le temps de se reposer en attendant que déjà le lourd convoi passait.

Mais ce mariage avait eu un légal et le père Verhaeghe, qui habitait à Croix, craignant de voir sa fille brisée, se précipita sur elle et l'entraîna à lui. Il eut à peine le temps de se reposer en attendant que déjà le lourd convoi passait.

Mais ce mariage avait eu un légal et le père Verhaeghe, qui habitait à Croix, craignant de voir sa fille brisée, se précipita sur elle et l'entraîna à lui. Il eut à peine le temps de se reposer en attendant que déjà le lourd convoi passait.

Mais ce mariage avait eu un légal et le père Verhaeghe, qui habitait à Croix, craignant de voir sa fille brisée, se précipita sur elle et l'entraîna à lui. Il eut à peine le temps de se reposer en attendant que déjà le lourd convoi passait.

Mais ce mariage avait eu un légal et le père Verhaeghe, qui habitait à Croix, craignant de voir sa fille brisée, se précipita sur elle et l'entraîna à lui. Il eut à peine le temps de se reposer en attendant que déjà le lourd convoi passait.

Mais ce mariage avait eu un légal et le père Verhaeghe, qui habitait à Croix, craignant de voir sa fille brisée, se précipita sur elle et l'entraîna à lui. Il eut à peine le temps de se reposer en attendant que déjà le lourd convoi passait.

Pour ses intéressants dessins de dentelle, et M. Gallery, de Paris, l'auteur de meubles d'un art si sobre et si délicat.

Les travaux de cuir et de cuivre nous ont paru particulièrement dignes d'être mentionnés et nous citons les objets de cuir lacrés et d'argent martelés de Mme Berna Casin, les gants de Mlle Cécile Mathis, ceux de Mme Darchez dont il faut noter spécialement le motif de « mètres » qui révèle un goût très sûr, les autres « reversés » de Mlle Terrien, Philibérens, Devienne, les étains de Mlle Lecourt et le pavement arabe de Mlle Madeleine Dole, ses un croquis tout à fait remarquable où l'auteur a su réaliser avec le même vif intérêt et un ensemble d'une parfaite harmonie de tons et d'une habile et heureuse composition.

Sans oublier les bijoux signés Devaux et Léo Garder, les vitraux de F. Chigot, les éventails brodés de Gabriel Frédy, les vêtements de Mlle Dufourmantelle, les passe et des meilleures, — arrivons à l'admirable série des grès de Grober, ce maître céramiste dont le moindre vase est un chef-d'œuvre et dont les œuvres ont été admises à Paris et ailleurs sans soulever aucune objection et pour être le plus simple et le plus primitif, l'art du potier n'est pas celui qui offre le moins de richesses artistiques pour toutes les nouvelles formes et de couleurs qu'il permet de réaliser.

Sans avoir choisi pour les citer les plus beaux objets d'art de ce Salon, nous voudrions ajouter que de bas-relief à Mlle au tableau du sculpteur A. Rose est le meilleur de ces envois, nous citerons le petit tableau de Henri-Alexandre de la rue des Trois-Croix, ce dessin de semblable à celui de Grober, qui contribuerait à l'éducation artistique du public et inciterait professionnels et amateurs à rivaliser de goût et de travail pour créer de charmants objets qui sont la joie et le plaisir de nos maisons.

Et surtout cela vaut mieux que de faire de mauvaise peinture. Reof BONNAMY.

**DANS LA REGION**

**A LILLE**  
**BACCALAURÉAT**  
FACULTE DES LETTRES  
2e Partie. — Philosophie

Sont admissibles :  
MM. Mollet, Mougouille, Noutz, Darnier, Paris, Ledoux, Georges Leroy, Mérieux, Michel, Le Moine de Pas, Niquet, Ouvrard de Linbrou, Pajot, Ramon, Masoure, Ohry, Parnat, Prévost, Richey, Rysse, Mennet, Morlaix, Naert, Oultier, Paillet, Pairen, Proust, Pasquero, Passet, P. Devin, Miles Oswald, Rocaun, Vautrain, MM. Prudhomme, De Prat, Quarez, Requillard Jules, Rousseau Edouard, Salandre, Vanchove, Vergin, Bouzel, Charlet, Petit, Vichet, Saad, Serrurier, Tourneil, Vassel, Vidal, May, Saux, Talon, Ternois, Trode, Dupuis, Morin, Vanvooren, Vilbois, Mlle Marcelle Volain, MM. Willem, Picaud, Renaudeux, Stiers, Thorez, Toison, Toulemon, de Trévez, Tripard, Vanhedgeghem, Van Moë, Verin, Vinot, Wisocq, Marquet, Six, Sognoeur, Spillaert, Jean Thier, Maurice Valls, Louis Van der, Vanheuvervaert, Vanlangena, Vanpeltghem, Vaynme, Vauriat, Verdiz, Mlle Waegart, Waymel, Wech.

**A ARMENTIÈRES**  
**L'explosion chez un photographe**  
Le fils Bulteau, interrogé par le juge d'instruction, persiste à protester de son innocence — Il va être soumis à un examen mental

Robert Bulteau, considéré comme l'auteur de l'explosion qui se produisit au domicile de ses parents, on sait dans quelles circonstances, avait fait l'objet, comme on le sait, d'un mandat de dépôt délivré par M. Houeix, juge d'instruction.

Aussi, par les soins de la gendarmerie, l'inculpé a été amené à Lille et écroué à la maison d'arrêt.

Hier, M. Houeix le faisait venir dans son cabinet.